

CHINE



Assistants de langue française

Fiche-pays 2022-2023

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

A noter : la mobilité n'a pas été possible dans le sens France-Chine en 2020 et 2021 en raison de l'épidémie de Covid-19 et des mesures sanitaires qui en découlent.

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, environ 20 postes sont proposés chaque année.
Critères d'éligibilité spécifiques à la Chine	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être de nationalité française ; • être âgé(e) de 20 à 30 ans au moment de la validation de la candidature ; • avoir des compétences en langue chinoise ou anglaise évaluées et justifiées par un professeur de chinois ou d'anglais (niveau B1 du CECRL pour l'anglais/pas de niveau minimum exigé pour le chinois). Quelques notions de chinois pourraient faciliter la vie quotidienne. Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir une copie dans votre dossier. La lettre de motivation dans le dossier de candidature doit être rédigée dans la langue évaluée par le professeur-évaluateur ; • avoir validé au minimum une L3 au moment du dépôt du dossier.
Villes ou régions d'affectation	<p>Voir la carte</p> <p>Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.</p>
Établissements	<p>Écoles primaires, secondaires et universités</p> <p>Les établissements d'accueil attendent des assistants français qu'ils assument une tâche d'enseignement plus que d'accompagnement dans l'apprentissage de la langue. Les classes peuvent parfois accueillir jusqu'à 60 élèves.</p> <p>Les contrats proposés en Chine continentale requièrent de la part des assistants sélectionnés une capacité d'adaptation et une ouverture d'esprit permettant d'appréhender certaines différences culturelles.</p>



Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir de la mi-avril 2022.</p> <p>Contrat 10 mois (début septembre 2022 – fin juin 2023)</p>
Temps de travail et de congés	<p>16 à 20 heures par semaine Congés selon le calendrier scolaire local. Les vacances d’hiver (nouvel an chinois) ont lieu en janvier ou février selon le calendrier et durent environ un mois. En général, l’assistant est rémunéré durant cette période.</p>
Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle 4800 RMB minimum net, soit environ 643€ minimum net en fonction du lieu d’affectation (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change).</p> <p>Installation Les frais de voyage sont à la charge de l’assistant. L’hébergement (au sein de l’établissement) et les déjeuners (en période scolaire uniquement) sont pris en charge par l’établissement d’accueil. En cas d’impossibilité de logement sur place, l’établissement aide l’assistant à trouver un appartement et fournit une allocation de logement.</p>
Statut de l’assistant	<p>L’assistant a le statut de salarié de son établissement d’affectation.</p>
Permis de travail et visa	<p>Les formalités d’entrée et de séjour, en vigueur avant la pandémie COVID-19, sont données à titre indicatif, elles sont en constante évolution selon le contexte : Tous les assistants doivent envoyer les documents suivants à leur établissement d’affectation début juin afin d’obtenir le permis de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une photocopie du passeport en cours de validité ; - l’extrait du casier judiciaire français et une photocopie certifiée du diplôme de Licence. Ces documents doivent être authentifiés par le ministère de l’Europe et des Affaires étrangères et par l’ambassade de Chine en France. Certains assistants auront besoin de fournir des traductions assermentées. Les frais liés à la traduction et à la procédure d’authentification sont à la charge de l’assistant (entre 60€ et 250€). Ces procédures peuvent requérir des déplacements à Paris entre les mois d’avril et août. <p>Il est possible que d’autres documents soient requis (CV, photo, etc.). L’assistant devra également passer une visite médicale en France et être en possession de l’original de son diplôme de Licence au moment de la publication de résultats.</p> <p>Il est possible que les candidats sélectionnés aient besoin de suivre une formation obligatoire afin de pouvoir obtenir le permis de travail. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.</p> <p>Visa professionnel Z de 3 mois Frais de visa : entre 60€ et 95€ (à déposer dans un centre de visa entre les mois de juillet et août).</p> <p>La présentation du passeport, de la copie originale du permis de travail et d’une lettre d’invitation originale est obligatoire. Dans les 30 jours suivant son</p>



	arrivée en Chine, l'assistant doit déposer une demande de permis de résidence.
Couverture sociale	Couverture médicale prise en charge par les établissements d'accueil. Cette assurance ne couvre l'assistant que pendant la durée de son contrat et de son séjour sur le territoire chinois. Il est fortement recommandé de souscrire à une assurance maladie-décès-rapatriement et de responsabilité civile.
Réunion d'information	La <i>China Education Association for International Exchange</i> (CEAIE) et l'ambassade de France en Chine organiseront un accueil et une formation à Pékin au mois d'août. Il est impératif d'arriver en Chine dans le courant du mois d'août 2022 .
Liens utiles	Ambassade de Chine en France : www.amb-chine.fr/fra/ Centre de Visa pour la Chine : https://www.visaforchina.org China Education Association for International Exchange (CEAIE) : http://en.ceaie.edu.cn/ Ambassade de France en Chine : www.ambafrance-cn.org/
Reconnaissance de l'expérience	Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.
Renouvellement de contrat	Les renouvellements ne sont possibles qu'à titre exceptionnel car la priorité est donnée aux nouveaux candidats.



Carte

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 villes ou régions**.

Exemple :

Choix 1 : Shanghai

Choix 2 : Sichuan

Choix 3 : Indifférent

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- La répartition par ville ou région des postes généralement proposés pour le recrutement des assistants est précisée dans l'encadré ci-dessous.

Beijing (3)	Jiangsu (1)
Fujian (0)	Jilin (0)
Guangdong (1)	Shandong (2)
Guangxi (1)	Shanghai (2)
Hebei (2)	Sichuan (1)
Heilongjiang (0)	Zhejiang (1)
Hunan (0)	

